



13^{ème} législature

Question N° : 89525	de M. Suguenot Alain (Union pour un Mouvement Populaire - Côte-d'Or)	Question écrite
--------------------------------	---	----------------------------

Ministère interrogé > Santé et sports	Ministère attributaire > Santé et sports
---	--

Rubrique > santé	Tête d'analyse > politique de la santé	Analyse > traitement de la douleur. perspectives
----------------------------	--	--

Question publiée au JO le : **28/09/2010** page : **10513**

Texte de la question

M. Alain Suguenot attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur l'introduction des médecines complémentaires dans les hôpitaux. En effet, selon une enquête effectuée par l'organisation mondiale de la santé, près de la moitié des patients français s'orientent aujourd'hui vers les médecines appelées communément médecines alternatives ou complémentaires, comme par exemple la phytothérapie, l'ostéopathie ou encore l'acupuncture. Aujourd'hui, de nombreux médecins proposent ces médecines pour des soins complémentaires qui contribuent largement à soulager les douleurs. Si ces médecines sont reconnues, elles rencontrent de nombreuses difficultés à être introduites dans le monde hospitalier, notamment l'acupuncture qui, dans bien des cas, est une alternative aux médicaments. En conséquence, il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour que l'administration hospitalière et les agences régionales de santé favorisent l'introduction de ces différentes médecines dans le domaine hospitalier.